



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 29 avril 2025

Retraite progressive : plus de souplesse pour tous les salariés y compris les fonctionnaires !

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 14 novembre 2024 en faveur de l'emploi des salariés expérimentés a été signé par 4 organisations syndicales, dont Force Ouvrière.

Cet accord est en cours de transposition à travers un avant-projet de loi.

Cet avant-projet de loi, après passage au Conseil d'État, a été à nouveau présenté ce jour à la confédération FO au ministère du travail.

C'est ce texte, issu de l'ANI, qui porte des avancées sur la retraite progressive en l'ouvrant dès 60 ans au lieu de 62 ans, et en aucun cas des réunions liées au conclave des retraites.

La délégation FO a renouvelé sa demande d'étendre cette avancée à tous les fonctionnaires et agents publics quels que soient le versant et l'employeur.

Notre ténacité a payé, car le ministère du travail a confirmé que ce nouveau dispositif allait concerner tous les agents publics des trois versants.

Cette avancée, liée à la seule transposition de l'ANI, est donc à mettre au crédit de Force Ouvrière qui continue de revendiquer l'abrogation de la contre-réforme des retraites !